



FICHE DE DONNEES DE SECURITE Style

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial Style
No du produit 314-13

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Rénovateur
Utilisations déconseillées Pour usage professionnel seulement. Ce produit n'est pas recommandé pour tout usage industriel, professionnel ou consommateur autres que les utilisations identifiées ci-dessus.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur Autosmart International Ltd
Lynn Lane,
Shenstone, nr Lichfield
Staffordshire. WS14 0DH
England
www.autosmartinternational.com
Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)
Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)
info@autosmartinternational.com
Personne À Contacter Mr. Russell Butler

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Mob: +44 (0) 7808 971321 (24hrs)
Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)
Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (1999/45/CEE) R10, R66.
Pour l'environnement
On ne considère pas que ce produit ait des effets néfastes sur l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage

| | | |
|----------------------|------------------------------------|--|
| Phrases De Risque | R10 R66 | Inflammable. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |
| Conseils De Prudence | S23 S24/25 S37 S51 S35 | Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter des gants appropriés. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. |

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Style

| | | |
|--|--|---|
| Naphtha (petroleum),hydrotreated heavy | | 60-100% |
| No CAS : 64742-48-9 | No CE : 265-150-3 | Numéro D'Enregistrement: 01-2119463258-33 |
| Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 3 - H226 EUH066 Asp. Tox. 1 - H304 | Classification (67/548/CEE) Xn;R65. R10,R66. | |

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Éloigner immédiatement la victime de la source d'exposition. Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Garder au repos, au chaud et à l'air frais. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Ingestion

NE PAS FAIRE VOMIR ! Rincer soigneusement la bouche. Garder au repos, au chaud et à l'air frais. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec la peau

Retirer la victime de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Utiliser une lotion adéquate pour rétablir l'humidité de la peau. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

Contact avec les yeux

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation

Les vapeurs peuvent causer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.

Ingestion

Peut causer des douleurs à l'estomac ou des vomissements. Risque d'inhalation de vapeurs provenant du contenu de l'estomac avec pour effet les mêmes symptômes qu'en cas d'inhalation.

Contact avec la peau

Un contact prolongé peut entraîner des rougeurs, de l'irritation et de la peau sèche.

Contact avec les yeux

Irritation des yeux et des muqueuses. Un contact prolongé peut provoquer des rougeurs et/ou faire pleurer les yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucunes recommandations, mais les premiers soins peuvent néanmoins être requis en cas d'exposition, inhalation ou ingestion accidentelle du produit. En cas de doute : CONSULTER RAPIDEMENT UN MEDECIN !

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Un incendie peut être éteint avec : Mousse. Agents chimiques secs, sable, dolomite, etc. Dioxyde de carbone (CO2).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques D'Incendie/D'Explosion Rares

INFLAMMABLE.

Risques particuliers

Oxydes de : Carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Éviter de respirer les vapeurs du feu. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint.

Éviter que l'eau n'entre dans l'égout ou une source d'eau. Établir une digue pour retenir l'eau.

Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Style

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éteindre toutes sources d'inflammation. Éviter les étincelles, les flammes, la chaleur et ne pas fumer. Ventiler. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Ne pas utiliser de la sciure de bois ou d'autres matières combustibles. Les récipients avec la matière déversée doivent être correctement étiquetés selon leur contenu et avec les symboles de danger. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Interdictions : écoulement ou déversement dans un égout, un cours d'eau ou dans le sol. Le personnel de nettoyage devrait utiliser une protection respiratoire et/ou une protection prévenant le contact avec les liquides.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable. Émission de vapeurs des solvants pendant l'application et le séchage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Inflammable/combustible. Éloigner des oxydants, de la chaleur et des flammes. Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Entreposer dans le récipient original.

Critères De Stockage

Entreposage des liquides inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

| Appellation | NORME | VME - 8 Hrs | | VLE - 15 Min | | Obs. |
|--|-------|-------------|------------|--------------|--|------|
| Naphtha (petroleum),hydrotreated heavy | WEL | | 1000 mg/m3 | | | |

WEL = Workplace Exposure Limit.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection



Conditions de procédé

Assurer l'accès à une douche oculaire.

Mesures d'ingénierie

Pas d'exigences de ventilation spécifiques mais ce produit ne doit pas être utilisé dans un espace confiné sans une ventilation adéquate.

Protection respiratoire

Si la ventilation est insuffisante, une protection respiratoire appropriée doit être disponible. Utiliser un masque à : Cartouche de gaz pour les substances organiques. En cas de ventilation insuffisante ou de risque d'inhalation de vapeurs, porter un appareil respiratoire approprié à filtre combiné (type A2/P3).

Protection des mains

Utiliser des gants de protection en : Nitrile. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées si une exposition oculaire est raisonnablement probable.

Autres Mesures De Protection

Assurer l'accès à une douche oculaire.

Mesures d'hygiène

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Se laver rapidement à l'eau savonneuse en cas de contamination de la peau. Enlever promptement tout vêtement contaminé. Utiliser une crème mains appropriée pour éviter un dessèchement de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|---|
| Aspect | Liquide |
| Couleur | Orange. |
| Odeur | Orange |
| Solubilité | Insoluble dans l'eau Miscible avec : Solvants organiques |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | 150 - 200 @ 760 mm Hg |
| Densité relative | ~ 0.820 (20°C) |
| Densité de vapeur (air=1) | > 1 |
| Pression de vapeur | 0.4 kPa @ 15°C |
| Taux d'évaporation | 65 (EtEt=1) |
| Viscosité | Non disponible. |
| Température de décomposition (°C) | Non disponible. |
| Seuil D'Odeur, Bas | Non disponible. |
| Seuil D'Odeur, Haut | Non disponible. |
| Point d'éclair (°C) | ~ 40 CF (Creuset fermé). |
| Température d'auto-inflammation (°C) | ~ 230 |
| Limite D'Inflammabilité - Inférieure (%) | 0.6 |
| Limite D'Inflammabilité - Supérieure (%) | 8 |
| Coefficient De Partage (N-Octanol/Eau) | Non disponible. |
| Propriétés comburantes | Non applicable. |
| Observations | Information declared as "Not available" or "Not applicable" is not considered to be justified for enabling proper control measures to be taken. |

9.2. Autres informations

Composés organiques volatils (COV) 600 g/litre

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucun risque particulier de réactivité n'est associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stable aux températures normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non applicable.

Polymérisation Dangereuse

Ne polymérise pas.

10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Matières À Éviter

Acides forts. Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Un feu créé : Vapeurs/gaz/fumées de : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2).

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Style

Autres Dangers Pour La Santé

Cette substance n'a pas de propriétés cancérogènes démontrées.

Informations générales

L'exposition prolongée et répétée aux solvants pendant une longue période peuvent entraîner des problèmes de la santé permanents.

Inhalation

Les vapeurs peuvent causer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.

Ingestion

Peut causer des gênes en cas d'ingestion.

Contact avec la peau

Peut entraîner une délipidation de la peau, mais n'est pas irritant.

Contact avec les yeux

Le gaz et la vapeur dans les yeux peuvent causer des irritations et des douleurs cuisantes.

Voie D'Exposition

Inhalation : Ingestion .

Symptômes

Pas de symptômes spécifiques notés, mais le produit chimique peut néanmoins avoir des effets néfastes sur la santé en général ou sur certaines personnes.

Appellation

Naphtha (petroleum),hydrotreated heavy

Dose Toxique 1 - DI 50

3160 mg/kg (oral rat)

Autres Dangers Pour La Santé

Cette substance n'a pas de propriétés cancérogènes démontrées.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Aucun effet nocif connu pour l'environnement aquatique. Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë - Poissons

Non déterminé.

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

Non déterminé.

Toxicité aiguë - Plantes aquatiques

Non déterminé.

Toxicité aiguë - Micro-organismes

Non déterminé.

Toxicité aiguë - Organismes terrestres

Non déterminé.

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradabilité

Ce produit est supposé biodégradable. Les substances volatiles sont décomposées au bout de quelques jours dans l'atmosphère.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bio-accumulation

La bio-accumulation est considérée comme étant sans importance en raison de la faible solubilité du produit dans l'eau.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité :

Le produit contient des composés organiques volatils (COV) qui s'évaporent facilement de toutes les surfaces. Le produit est insoluble dans l'eau et se dispersera sur la surface de l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Non applicable.

Style

Appellation Naphtha (petroleum),hydrotreated heavy

Écotoxicité

On ne s'attend pas à ce que le produit soit toxique pour les organismes aquatiques.

Mobilité

Le produit contient des composés organiques volatils (COV) qui s'évaporent facilement de toutes les surfaces.

Potentiel de bio-accumulation

Ce produit ne contient pas de substances dont on s'attend un effet de bio-accumulation.

Dégradabilité

Les substances volatiles sont décomposées au bout de quelques jours dans l'atmosphère.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Informations générales

L'emballage doit être vide (aucun dégouttement de l'emballage retourné). Les chiffons et similaires mouillés avec des liquides inflammables doivent être jetés dans des seaux ignifuges spéciaux.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol. Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

| | |
|----------------------|------|
| No. UN (ADR/RID/ADN) | 1300 |
| No. UN (IMDG) | 1300 |
| No. UN (ICAO) | 1300 |

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport TURPENTINE SUBSTITUTE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

| | |
|-------------------------|-----------------------------------|
| Classe ADR/RID/ADN | 3 |
| Classe ADR/RID/ADN | Classe 3 : Liquides inflammables. |
| No. D'Étiquette ADR | 3 |
| Classe IMDG | 3 |
| Classe/Division ICAO | 3 |
| Étiquettes De Transport | |



14.4. Groupe d'emballage

| | |
|--------------------------------|-----|
| Groupe d'emballage ADR/RID/ADN | III |
| Groupe d'emballage IMDG | III |
| Groupe d'emballage ICAO | III |

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

| | |
|----------------------------|----------|
| EMS | F-E, S-E |
| Code Hazchem | 3Y |
| No. De Danger (ADR) | 30 |
| Code restriction de tunnel | (D/E) |

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

Style

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Législation UE

Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE. Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.

Listes santé et environnement

Règlement (CE) n o 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Classification de danger pour l'eau

WGK 1

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Informations générales

Ce produit est fabriqué selon un système qui conforme à ISO9001 et ISO14001.

Cette matière doit seulement être manipulée par du personnel instruit.

Commentaires De Mise À Jour

OBS: Lignes en marges signifient des corrections importantes par rapport à la version précédente.

Date de révision 24/08/2011

Révision 6

Remplace la date 06/10/2010

Phrases - R (Texte Intégral)

R10 Inflammable.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Mentions De Danger Complètes

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Avis De Non-Responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garantie ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.